# CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

## BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE - SESSION 2005 U 42 – Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

## **CORRIGÉ**

PREMIÈRE PARTIE: LE CADRE SOCIAL	(12 POINTS)
DEUXIÈME PARTIE: LE CADRE JURIDIQUE	(8 POINTS)
TROISIÈME PARTIE: LE CADRE INSTITUTIONNEL	(10 POINTS)
QUATRIÈME PARTIE : LE CADRE ÉCONOMIQUE	(10 POINTS)

## Première partie: 12 points

1. Le contrat de travail est un accord entre l'employeur et le salarié. Le salarié s'engage à réaliser, sous les ordres de l'employeur, un travail prévu dans le contrat, en échange d'un salaire.

(2 points)

2. Contrat intérimaire - CDD

(2 points)

- Cette indemnité existe car le salarié n'est pas sûr de retrouver du travail rapidement et aussi car les salariés en CDI ont droit à certaines primes liées à l'ancienneté auxquelles les salariés précaires n'ont pas accès.
   (2 points)
- 4. Les cas de recours autorisés par la loi sont : le remplacement d'un salarié absent (sauf si gréviste), la surcharge temporaire d'activité et les travaux saisonniers. (2 points)
- 5. L'employeur doit :
  - payer autant un CDD qu'un CDI pour le même poste.
  - verser la prime de précarité de 10 %, sauf si transformation en CDI du CDD.

(2 points)

- 6. Les causes de rupture sont :
  - une faute du salarié,
  - le fait pour le salarié de trouver un emploi en CDI.

(2 points)

# Deuxième partie: 8 points

1. El: entreprise individuelle

EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SARL: Société à responsabilité limitée

(2 points)

2. Entreprise individuelle

(3 points)

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Indépendance de l'entrepreneur dans la prise de décision ,dans la gestion des bénéfices - Coût faible 	<ul> <li>Difficulté à trouver des financements</li> <li>Risque de perdre ses biens propres en cas de difficultés</li> <li></li> </ul>

#### 3. E.U.R.L.:

(3points)

AVANTAGES	INCONVENIENTS
- Pas de capital social - Responsabilité limitée aux apports 	<ul> <li>- Frais de constitution élevés</li> <li>- Formalités administratives importantes</li> <li></li> </ul>

## troisième partie : 10 points

1. La décentralisation système d'organisation des structures administratives qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes locaux ( région par exemple).

(2 points)

### **ANNEXE 1:**

LA DÉCENTRALISATION			
	RÉGION	DÉPARTEMENT	
COMPÉTENCES	<ul> <li>Formation professionnelle et apprentissage</li> <li>Transport</li> <li>Aménagement du territoire</li> <li>Gestion des lycées</li> <li>Aides économiques</li> </ul>	<ul><li>- Aide sociale et santé</li><li>- Réseau routier</li><li>- Transport scolaire</li><li>- Gestion des collèges</li></ul>	
ÉLECTIONS	Régionales	Cantonales	
REPRÉSENTANTS ÉLUS	Conseillers régionaux	Conseillers généraux	
MODE DE SUFFRAGE	Suffrage universel direct	Suffrage universel direct	

(8 points)

## Quatrième partie: 10 points

- 1 La consommation est l'emploi d'un bien ou d'un service en vue soit de sa transformation soit de la satisfaction d'un besoin. (2 points)
- 2 besoin secondaire ou de civilisation

(2 points)

3 – Revenu des ménages, catégories socioprofessionnelles...

(2 points)

4 – Végétaux d'extérieurs

Les ménages privilégient leur jardin en France.

(1 point)

- 5 Les fleuristes en boutique :
- beaucoup plus de choix
- un service après vente plus soigné.
- un service personnalisé.

(3 points)